



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi le 8 décembre 2020, à 19h00, via vidéoconférence ZOOM, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 186, chemin Cedarvale et désigné sous le lot 5 097 264. Une inscription est nécessaire avant le 8 décembre 2020 à 12h00 par courriel à info@municipalitepontiac.ca afin de pouvoir se connecter à la vidéoconférence.

La dérogation vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal se situant à 3,45 mètres de la ligne latérale droite du lot alors que la norme réglementaire est de 5 mètres dans la zone 1. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.1.4 du règlement de zonage n° 177-01 et ses amendements.

De plus, la dérogation vise à régulariser l'implantation de l'escalier à 2,23 mètres de la ligne latérale droite alors que la norme réglementaire est 2,50 mètres pour la zone 1. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation est l'article 4.4.7 du règlement de zonage n° 177-01 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ à PONTIAC ce 13^{ième} jour de novembre 2020.

Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h00 et 16h00, le 13^{ième} jour de novembre deux-mille vingt.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^{ième} jour de novembre deux-mille vingt.

M. Pierre Said
Directeur général et secrétaire-trésorier